

Projet d'établissement du Village d'Enfants de Monts-sur-Guesnes (86- Vienne)

Le Village d'Enfants de Monts-sur-Guesnes est habilité pour des enfants et jeunes de 0 à 18 ans, et accueille des fratries et exceptionnellement des jeunes majeurs âgés de 18 à 21 ans.

L'établissement est habilité et financé par le Conseil Départemental de la Vienne. Il élabore chaque année son budget, celui-ci étant soumis à l'approbation des autorités de tarification qui fixent annuellement, par arrêté, son prix de journée.

Organisation interne

Dans chaque maison, une équipe éducative de 4 personnels diplômés travaillant en doublure, se relaie pour assurer une prise en charge des enfants et des jeunes 24 h/24. Ce rythme de travail est fondamental dans la mise en œuvre de l'accueil de type familial. C'est la dépendance entre mode d'hébergement (en maisons), rythme de travail (possibilité de travail sur un temps long 24h/24) et intuition éducative qui fonde la manière d'accueillir les enfants.

L'accueil de fratries induit souvent un temps de placement long, la moyenne de durée de séjour dans les Villages existants étant entre 4 et 5 ans pour les enfants ayant quitté la Fondation en 2015. Aussi est-il important de réfléchir à la manière dont les enfants peuvent grandir au sein du Village d'Enfants.

Les liens avec la famille sont maintenus et **les parents sont impliqués dans les actes de la vie quotidienne de l'enfant** dans le respect des décisions de justice. Nous sommes attachés à prendre en compte les responsables légaux tant dans leurs droits que dans leurs devoirs. A ce titre, nous rencontrons, informons et associons régulièrement les parents sur le quotidien et sur les événements particuliers de la vie de l'enfant.

De même, **l'accueil de fratrie est l'un des grands fondamentaux du projet de la Fondation**. Dans ce sens, les fratries sont au maximum rassemblées au sein d'une même maison et cela leur permet ainsi, de pouvoir continuer à partager un même quotidien malgré le placement. Cependant, dans certaines situations la fratrie peut être un frein à l'évolution personnelle et le rassemblement sur un même pavillon peut s'avérer néfaste. De fait, le rassemblement familial n'a lieu seulement s'il est bénéfique pour le bien-être des enfants.

Une prise en charge spécifique

Les enfants sont scolarisés dans les écoles environnantes. Nous faisons en sorte de répartir les enfants dans les différentes écoles afin de diminuer les risques de stigmatisation d'un groupe identifié. Nous travaillons également avec d'autres établissements qui proposent une pédagogie adaptée (IME, ITEP, SESSAD...).

L'accompagnement et le suivi scolaire se font par les éducateurs au sein des maisons. Ils sont assurés par les éducateurs familiaux et ou par les éducateurs d'appui mais cela n'est pas toujours suffisant. En effet, certains enfants ont besoin d'une aide beaucoup plus soutenue que les éducateurs familiaux ne peuvent pas toujours assurer.

La santé de chaque enfant, physique et psychologique, fait l'objet d'une prise en charge attentive à son arrivée et pendant toute la durée de son séjour. L'établissement s'attache à nouer des contacts avec les professionnels de santé, généralistes comme spécialistes afin de formaliser un éventuel partenariat au vu du nombre d'enfants accueillis.

Chaque enfant peut pratiquer une activité extérieure : sportive, artistique, ou culturelle. En fonction de son âge, ses capacités et son degré d'autonomie, il pourra s'y rendre seul. Les infrastructures locales sont très utilisées et ceci est facilité par la proximité des transports en commun. Notre travail vise à utiliser le plus possible les structures de droit commun.

Comme c'est le cas dans tous les établissements sociaux et médico-sociaux, et conformément à la charte des droits et libertés des personnes accueillies, **nous nous donnons une obligation de moyens pour répondre aux demandes concernant la pratique religieuse** des enfants accueillis dans le Village.

Projets en développement au Village

Le Conseil d'administration a défini en juin 2018 ses orientations stratégiques pour la période 2019-2024. Celles-ci reposent sur quatre lignes de force qui devront guider la réflexion pour l'élaboration du plan d'action 2019 et les orientations stratégiques déclinées dans le projet d'établissement du Village de Monts-sur-Guesnes :

- La **capacité à consolider un mode d'accueil singulier**, en particulier **des fratries**, fait de professionnalisme, d'attachement aux enfants et aux jeunes, de partage du quotidien, à la **recherche d'un parcours de vie individualisé** pour chacun d'entre eux, les amenant progressivement à trouver leur propre autonomie dans le monde des adultes.
- La **capacité à s'adapter**, voire à anticiper les évolutions de la société et des besoins des enfants et des jeunes, en étant innovante dans les approches et les outils, force de propositions en prenant en compte les contraintes des départements.
- La capacité en lien avec les Conseils départementaux, de participer à la construction de réponses aux besoins de la protection de l'enfance au niveau national et au niveau départemental
- La **volonté de trouver des équilibres** entre engagement et professionnalisme, entre salariés et bénévoles.

Dans l'état actuel de nos réflexions 5 groupes seront animés par l'Equipe de Direction, la psychologue et des Educateurs (sur la base du volontariat) pour explorer des pistes de travail :

- Formalisation du processus d'Admission et de Sortie
- (focus sur l'accompagnement à la sortie du dispositif)
- Le soin (en incluant la question du partenariat et des enfants à difficultés multiples)
- Le projet de l'enfant (Focus sur la scolarité, les relations avec établissements scolaires et un focus sur l'accompagnement des adolescents)
- Participation des usagers (**mise en place d'un CVS**)
- Travail avec les familles (formation des éducateurs, réflexion autour de l'accompagnement des visites)

Certaines pistes de travail restent et doivent être explorées :

- **Délocalisation d'une maison à Poitiers** qui permettrait la continuité de suivi des jeunes scolarisés à Poitiers (lycées et IME) et éviterait des temps de transports trop importants
- Suivi en semi-autonomie et autonomie hors dispositif du Village (plusieurs jeunes approchent de la majorité)
- Equipe dédiée accompagnement des visites avec les parents et lieu dédié accessible aux transports pour les parents.